

Missions et fonctions des personnels spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)

« L'objectif de l'école est d'amener tous les élèves à la maîtrise des connaissances et des compétences inscrites dans les programmes en référence au socle commun. C'est pourquoi, dès qu'un élève rencontre une difficulté dans ses apprentissages, les aides nécessaires doivent lui être apportées dans le cadre du service public de l'éducation. [...] Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires apportent leur expertise au sein de l'équipe enseignante de l'école. Ils contribuent à l'observation des élèves identifiés par l'enseignant de la classe, à l'analyse de leurs compétences et des difficultés qu'ils rencontrent et à la définition des aides nécessaires. »

Le rééducateur <i>Enseignant spécialisé chargé des aides à dominante rééducative (option G)</i>	Le psychologue scolaire	Le maître d'adaptation <i>Enseignant spécialisé chargé des aides à dominante pédagogique (option E)</i>
<p>Son rôle L'aide rééducative s'adresse aux enfants qui rencontrent des difficultés à entrer dans leur rôle d'élève et a pour objectif d'engager les élèves ou de les réintégrer dans un processus d'apprentissage dynamique. Le rééducateur considère l'enfant dans sa globalité pour l'aider à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ apprendre le métier d'écolier ➤ se structurer et donner du sens à ses apprentissages ➤ prendre sa place parmi les autres dans l'école ➤ (re)construire l'estime de soi <p>Ses modalités d'intervention Le rééducateur accueille l'enfant seul ou en petits groupes dans un lieu spécifique dans l'école. Il propose des médiations motrices, cognitives ou symboliques adaptées au projet élaboré pour chaque enfant. Le rééducateur propose un lieu d'écoute et de parole, un temps et un espace pour que l'enfant « mette du jeu » entre sa difficulté et lui, un cadre de travail qui permet l'expression et la gestion des émotions, un contrat d'aide qui implique l'enfant, sa famille et l'école.</p>	<p>Son rôle Il contribue, en tant que psychologue, dans le RASED et avec les équipes pédagogiques à</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'analyse de la difficulté ➤ l'élaboration des propositions d'aide ou d'orientation <p>Il accompagne l'accueil de tous les enfants à l'école et favorise la communication et la collaboration de tous autour de l'enfant.</p> <p>Ses modalités d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'entretien avec l'enseignant, la famille et/ou l'enfant ➤ L'examen clinique et psychométrique de l'enfant (avec accord écrit des responsables légaux) ➤ L'observation et le suivi psychologiques des élèves en liaison étroite avec les maîtres et les familles ➤ La participation aux réunions institutionnelles ➤ La concertation avec les partenaires extérieurs à l'école 	<p>Son rôle L'aide s'adresse aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage scolaire. En complément de l'action du maître, il aide l'élève à entrer dans les apprentissages. Il tente de trouver une voie d'accès différente quand les actions mises en place par le maître de la classe n'apportent pas les résultats souhaités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ donner du sens aux tâches scolaires ➤ reconstruire des représentations, des connaissances ➤ maîtriser ses méthodes et outils de travail ➤ prendre conscience de ses progrès et des manières de faire qui conduisent à la réussite ➤ développer : autonomie, concentration et mémoire <p>Ses modalités d'intervention L'aide pédagogique est apportée en co-intervention ou en petits groupes. Les objectifs et les modalités de l'aide sont définis dans un projet personnalisé, finalisé par un contrat élaboré en concertation avec l'enseignant. L'aide pédagogique peut également prendre la forme de dispositifs de prévention s'adressant à l'ensemble d'une classe par petits groupes successifs.</p>